

ABONNEMENT

Saumur	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
au bureau du Journal,
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refus de la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVA
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 30 AOUT

La vente des biens des évêchés

Sur ce grave sujet, qui n'est que trop actuel, le *Monde* a reçu du distingué correspondant qui a bien voulu lui adresser la lettre publiée dans notre numéro d'hier, la seconde lettre que voici :

« 25 août 1892.

» Monsieur le Directeur,

» Vous avez accepté avec bienveillance d'insérer, dans votre numéro du 20 de ce mois, les observations que j'ai eu l'honneur de vous adresser, à l'occasion de la mise en vente des biens de ce que l'on appelle la mense épiscopale d'Angers. Veuillez, je vous prie, agréer mes remerciements. Veuillez aussi me permettre quelques observations nouvelles destinées à compléter les précédentes.

» En cas de vente, quel serait donc l'acte de transmission de propriété ?

1° Serait-ce un acte notarié ? Mais tout notaire, pour passer un acte de vente valable, ne doit-il pas le faire revêtir de la signature du propriétaire ou de celle de son mandataire, seuls aptes à consentir une transmission ?

» Or, ni l'administrateur civil, ni ceux qui l'ont mis en action, ne sont détenteurs des biens dont il s'agit. Ils ne peuvent donc en transmettre la propriété.

» 2° Serait-ce un acte d'administratif ? Mais cet acte ne serait-il pas également sans valeur s'il n'obtenait la signature du propriétaire (celui-ci ne fût-il que propriétaire légal) ou de son représentant régulièrement autorisé ?

» Après la nomination du nouvel évêque ou la prise de possession, lui demanderait-on une ratification ? Mais celui-ci pourrait-il la donner, sans encourir les censures portées par la *Bulle Apostolica sedis* contre les vendeurs ou acquéreurs des biens ecclésiastiques, aliénés sans le consentement du Saint-Siège ?

» Il m'est revenu que, dans un évêché, privé de ses immeubles par des ventes de cette nature, un acquéreur, tombé sous le coup d'appréhensions, s'était adressé à l'évêque, nouvellement entré en fonctions, pour lui demander une ratification de la vente. L'évêque s'y serait refusé, bien entendu. L'acquéreur, de plus en plus inquiet, aurait porté ses plaintes au préfet et au ministre. Mais il n'aurait reçu aucune réponse. Comment ne s'était-il pas attendu à pareille déconvenue ?

» J'ajoute une seconde observation.

» Pendant plusieurs années, en vertu d'un avis du Conseil d'Etat des 29 avril, 7 et 3 mai 1874, les diocèses ont été reconnus comme des personnes morales, aptes à acquérir. Va-t-on confondre les biens acquis par les diocèses, en vertu de cet avis, avec ceux des prétendues menses épiscopales ?

» Si les sièges épiscopaux deviennent vacants, les diocèses demeurent toujours. Lors des vacances des sièges, ils ne sont donc pas dépouillés de leurs biens et de leur jouissance, comme les évêques en sont dépouillés par la mort. Dès lors, comment assimiler les biens d'un diocèse à ceux d'une succession ouverte ?

» Qu'on ne s'y méprenne pas. C'est le prin-

cipe même de la propriété qui se trouve ici en jeu.

» La propriété des biens des personnes morales ecclésiastiques est aussi respectable que celles des personnes privées, et, en particulier, que celle des mineurs dont les biens ne peuvent être aliénés valablement, sans l'accomplissement rigoureux de formalités protectrices. Elle n'est pas moins respectable que celle des autres personnes morales, telles que l'Etat, les communes, hospices, bureaux de bienfaisance, etc.

» Que dirait-on si, en vertu d'un simple décret, rendu sans l'accomplissement de toutes les formalités requises, sans l'avis même des intéressés, les biens de ces établissements étaient mis en vente, au préjudice de ces institutions ou de leurs œuvres, objets de dons et legs régulièrement autorisés ?

» Si les prétentions gouvernementales ne rencontrent pas d'obstacles, qui garantira l'avenir ? Qui rassurera contre des prétextes, des arguments plus ou moins plausibles, les propriétaires grands ou petits, les cultivateurs, les artisans ? Qui assurera même leurs biens acquis aux chefs successifs de l'Etat ou à leurs ministres, après l'expiration de leurs fonctions ?

» Il importe donc à tous et à l'intérêt général de voir cesser des aliénations désastreuses comme celles qui nous occupent, inconnues, d'ailleurs, de tous les gouvernements qui se sont succédés en France, même sous l'empire du droit dit de *Régale*.

» Veuillez, je vous prie, monsieur le Directeur, recevoir l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

» Votre reconnaissant abonné. »

La laïcisation

Les rapports présentés par les préfets du Loiret, des Ardennes, du Nord, de la Gironde aux Conseils généraux sur la situation de l'enseignement primaire sont navrants. Ils constatent que la situation matérielle est mauvaise. Le recrutement des écoles normales s'opère difficilement. Les candidats sont dans un état d'infériorité regrettable. L'obtention du brevet élémentaire paraît un obstacle au recrutement !

Ainsi donc l'insuffisance d'instruction est une première cause de désertion. La gratuité a réduit tous les postes à la valeur des plus médiocres.

Il paraît, d'après le rapport d'un inspecteur d'académie, que ce qui manque généralement « un peu » aux élèves-maitres c'est, avec la pleine possession d'eux-mêmes, « une certaine délicatesse d'esprit et de cœur qui les éloigne des distractions bruyantes et des plaisirs grossiers ».

Telles sont les principales critiques relevées dans ces rapports contre le recrutement et l'état des esprits des écoles normales.

Si la laïcisation a porté une atteinte profonde au caractère de l'instituteur, à sa capacité, elle a été également une cause de désertion dans de nombreuses écoles. L'enseignement libre progresse tandis que l'instruction laïque recule. C'était vraiment bien la peine de dépenser tant d'argent et d'opprimer si brutalement la liberté des pères de famille pour arriver à de tels résultats officiellement constatés !

INFORMATIONS

Depuis déjà quelques semaines, de nombreux pourparlers ont lieu entre les députés que nous appellerons *ralliés* et d'autres députés et certains ministres que nous qualifierons de *modérés*. C'est un véritable travail de conciliation qui s'opère sans bruit et qui aboutirait, nous dit-on, à l'abolition de toutes les lois de proscription.

Cette importante décision coïnciderait avec une autre mesure qui serait une amnistie générale pour tous les faits politiques sans aucune exception.

En sorte que, non seulement les lois d'exil contre les princes seraient abrogées, mais encore M. Henri Rochefort et le comte Dillon seraient libres de rentrer en France.

L'AFFAIRE MAYER-DE MORÈS

Rappelons que c'est hier qu'ont commencé les débats du procès intenté à M. le marquis de Morès et aux quatre témoins du duel dans lequel le capitaine Mayer trouva la mort.

Les accusés sont :

1° Le marquis de Morès, qui est défendu par M^e Demange ;

2° M. Guérin, témoin de M. de Morès, défendu par M^e Houdaille ;

3° M. de Lamase, témoin de M. de Morès, défendu par M^e Bourdon ;

4° Le capitaine Poujade, témoin de M. Mayer, défendu par M^e Hugon Scoeux ;

5° Le capitaine Delorme, témoin de M. Mayer, défendu par M^e Benoit.

C'est M. le conseiller Delagorgue qui préside les débats.

L'accusation est soutenue par M. l'avocat général Lafon.

ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

On écrit d'Amiens à la *Croix* :

» Monsieur le Directeur,

» Le jeudi 4 août, je prenais le train de huit heures dix pour le Tréport, au faubourg Rouvroy. Monté dans le wagon, je me trouve au milieu de jeunes gens, élèves d'une école normale d'instituteurs primaires.

» Un prêtre était monté avec moi, et, dès qu'il fut aperçu par les jeunes gens, ce ne fut plus qu'éclats de rires, moqueries dissimulées, paroles deshonnêtes, blasphèmes horribles et questions abominables adressées à une demoiselle de vingt à vingt-cinq ans qui se trouvait dans le wagon. Indigné d'un tel spectacle, ces messieurs étant quinze contre un, je voulais changer de wagon au premier arrêt ; l'ecclésiastique m'en empêcha, voulant me retenir avec lui pour être un obstacle à de plus grand excès.

» Il est impossible de retracer honnêtement ce qui se passa pendant le reste du voyage...

» Voilà ce que j'ai vu et entendu pendant une heure. Ils allèrent si loin, que la jeune fille descendit (à Woincourt ou à En) en pleurant à chaudes larmes.

» J'ai passé par la caserne, j'ai vu les scènes dégoûtantes de l'ivresse, j'ai vu des soldats sans éducation et sans mœurs, mais je n'avais jamais été témoin de pareilles horreurs.

» Et voilà les futurs éducateurs de la jeunesse, les maîtres qui dirigeront les écoles mixtes des campagnes, entre les mains de qui les mères remettront l'innocence de leurs jeunes filles !

» P.-S. — Si l'on veut faire une enquête, il sera facile à l'autorité supérieure d'avoir les noms de ces messieurs. »

On est bien sûr que l'enquête ne se fera pas.

LE CHOLÈRA

Le Havre, 28 août. — depuis hier, le vent souffle en tempête et la température est relativement froide. Il y a eu pour la journée d'hier, de minuit à minuit, 74 cas et 25 décès.

Rouen, 28 août. — Un décès attribué au choléra nostras s'est produit aujourd'hui à l'Hôtel-Dieu. On signale deux entrées dans le même hôpital.

Le Mans, 28 août. — Quelques malades sont atteints de diarrhée cholériforme. Trois décès ont été attribués à cette maladie.

Paris, 29 août. — Le *Gaulois* signale une vingtaine d'entrées de cholériques, hier, dans les hôpitaux de Paris.

Hambourg. — L'épidémie cholérique augmente à Hambourg. Dans la journée de vendredi, on a enregistré 416 cas et 150 décès. La circulation a cessé dans les rues qui restent silencieuses. Des services religieux ont été célébrés dans la matinée dans toutes les églises pour demander la fin de l'épidémie.

Saint-Petersbourg. — On a enregistré 324 décès cholériques vendredi dans le gouvernement de Samara et 358 dans les districts du Don jeudi et vendredi.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 août 1892.

Les ventes opérées la semaine dernière sur les craintes d'une extension de l'épidémie cholérique ont créé un nouveau découvert qu'on exploite facilement à la veille de la liquidation.

Le 3 0/0 remonte à 99.95 et le 4 1/2 est offert à 105.42

La Rente Italienne regagne à 91.75 une avance marquée sur les cours de samedi. Le rendement des douanes et droits maritimes pendant les 20 premiers jours d'août, est en augmentation de 2 millions sur la période correspondante de 1891. L'Extérieure remonte à 64 7/16.

Sur la reprise du Rouble à 206 1/2, le Russe nouveau cote 79 et l'Orient 67.90.

Les bénéfices de la semaine étant en augmentation sur ceux de la semaine précédente, l'action de la Banque de France se rapproche du cours rond de 4,200 fr.

Le Crédit Foncier gagne à 1,145 une avance de 5 fr. sur son dernier cours de samedi.

La Banque de Paris est très ferme à 662.50.

La Société Générale conserve à 482.50 l'avance conquise progressivement par suite des demandes au comptant dont ce titre est l'objet.

Le Crédit Lyonnais semble avoir acquis définitivement le cours de 800 fr. A ce cours ce titre exige un débours de 350 fr. ce qui est un placement remontant à plus de 3 0/0 étant donné son dividende de 30 fr.

Les Chemins Economiques cotent 422.50.

NOUVELLES MILITAIRES

LE CHARGEMENT DU SOLDAT

Capote, 2 k. 020; ceinture de flanelle, 0,200; pantalon et bretelles, 1,100; veste, 1,000; képi, 0,280; cravate, 0,030; chemise, 0,950; brodequins, 1,800; souliers, 1,400; chemise, 0,950; caleçon, 0,340; calotte, 0,052; guêtres de toile, 0,130; 2 mouchoirs, 0,050; courroie de capote, 0,030; quart du poids des broches, 0,110; cuiller, 0,050; trousse garnie, 0,200; quart, 0,120; sous-pieds, 0,006; petit bidon, 0,470; sachet, 0,040; outil, 0,350; étui-musette, 0,150; part du poids de l'ustensile à quatre, 0,900; bretelle de fusil, 0,115; 3 cartouchières, 0,750; ceinturon complet, 0,700; havresac, 3,400; fusil complet, 4,800; cartouches, 3,290; deux jours de biscuit, 1,200; petits vivres, 0,676.—Total: 27 kilos 839 grammes.

On comprend, en lisant cette énumération, qu'on n'assigne pas, par ces temps de chaleur, les marches à pied de soldats ainsi surchargés.

Tout le monde, en France, connaît le général Mellinet, le doyen d'âge de nos généraux.

Eh bien! le doyen des officiers allemands pourrait presque le considérer comme un conscript! Le colonel comte Maurice de Holzendorff, âgé de 99 ans, vient en effet de célébrer le 80^e anniversaire de sa nomination d'officier. Il est retraité depuis 1854 et officier de la Légion d'honneur.

C'est Napoléon III qui lui a conféré cette distinction en souvenir de sa conduite à la bataille de Leipzig. Au moment de la défection du contingent saxon, un escadron de cuirassiers resta seul à son poste. Cet escadron était commandé par le lieutenant de Holzendorff, âgé de 49 ans, qui attendait, pour abandonner le drapeau français, un ordre formel de son souverain.

Naturellement, le roi de Saxe s'empressa de mettre en demi-solde le lieutenant de Holzendorff.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

APPEL DE LA CLASSE

Le Ministre de la guerre viens de fixer au 15 novembre la date de l'appel à l'activité du contingent de la classe de 1891.

On remarquera que c'est là la date la plus éloignée à laquelle la mise en route du nouveau contingent pouvait être fixée, l'article 40 de la loi du 15 juillet 1889 portant que l'incorporation doit avoir lieu au plus tard le 16 novembre de chaque année.

Ce retard serait dû aux conditions hygiéniques, qui, on le sait, ont laissé à désirer sur bien des points du pays par suite des grandes chaleurs de ces derniers temps.

CONSEIL GÉNÉRAL

Extrait du compte rendu de la séance du Conseil général du 27 août:

« L'année dernière, l'Association des cantonniers de l'arrondissement de Saumur avait demandé une augmentation de traitement. Le Conseil a décidé, à cette époque, qu'il ne pouvait donner satisfaction à ces agents dans l'arrondissement de Saumur de préférence à ceux des autres arrondissements et, après une étude sérieuse sur les salaires de ces employés, il a porté de 3,700 francs à 7,870 francs la subvention qu'il accorde annuellement à la caisse de retraite des cantonniers. — M. Besnard rapporteur.

» M. Besnard propose de voter une somme de 2,085 francs pour l'achat d'un nouveau cylindre compresseur destiné à la réfection des routes.

» MM. de Blois et de Castries appuient la proposition. Dans leurs cantons, les meilleurs résultats pour le rechargement des routes ont été obtenus par l'emploi du cylindre que l'on possède actuellement. — Adopté.

» Relativement aux tramways saumurois, le Conseil prie M. le Préfet d'aviser, dans le cas où un nouveau concessionnaire viendrait à les exploiter, à ce que toutes les précautions possibles soient prises pour éviter les accidents trop fréquents jusqu'à ce jour. »

PHYSIONOMIE PROBABLE DU MOIS DE SEPTEMBRE

Comme nous l'avions annoncé, l'été a été très chaud avec de rares orages mais d'une grande violence; le mois de Septembre sera également chaud avec des orages un peu plus fréquents vers les 3, 9, 16, 19, 20, 25.

Ne pas perdre de vue les dates que nous indiquons, se méfier du 19 au 21.

Nous annonçons également une très forte marée pour le 6 Septembre, et une pour le 21, celle du 6 sera plus forte. Avis aux gens de mer.

Se rappeler que les dates indiquées par nous s'appliquent au littoral de la Manche et varient d'un à deux jours suivant les latitudes.

LA DIMINUTION DES JOURS

Les jours diminuent, mais c'est au mois de septembre que la diminution est la plus rapide. Elle sera de 36 minutes du 11 au 21, et de 33 minutes du 21 septembre au 1^{er} octobre, en tout de 1 h. 47 minutes dans ce mois de 30 jours.

C'est le jeudi 22 septembre, à 2 h. après-midi, que l'automne commence et que l'équateur de la Terre, prolongé, va passer du sud au nord du centre du soleil. Il sera midi à cet

instant dans les environs des Açores et îles du Cap Vert. Le samedi 24 seulement, la durée du jour sera exactement de 12 heures, égale à la durée de la nuit, à cause de la réfraction atmosphérique.

Pour la France, les ombres des objets vont présenter cette curieuse particularité qu'elles auront à midi la même longueur que les objets; à Dunkerque, ce sera le 6 septembre que le fait se produira; à Paris, le 12; à Tours, le 16; à Lyon, le 20; à Marseille, le 26 septembre. A Alger, ce sera seulement le 13 octobre que le phénomène aura lieu.

Dans le sud de notre atmosphère, à partir de la latitude San Blas du Mexique, à 68°27 du Pôle, les ombres sont toute l'année plus courtes, et à partir de Kolimk de Sibirie, à 21°23 du Pôle, elles sont toujours plus longues que la hauteur verticale des objets.

VÉLOCIPÉDIE

Match: Amy, Delcamp, Jouvenelle (30 kilomètres), fixé au dimanche 4 septembre 1892.

RÈGLEMENT

Art. 1^{er}. Le costume est facultatif.

Art. 2. La date du match est fixée au 4 septembre 1892, à une heure de l'après-midi, sauf remise en cas de mauvais temps.

Art. 3. La distance à parcourir est de 30 kilomètres avec trajet ainsi déterminé: Saumur (départ École de cavalerie), les Tuffeaux, Trèves-Cunault, Gennes, les Rosiers (contrôle), Saint-Clément, Saint-Martin, Saumur (gare d'Orléans, contrôle), Allonnes (contrôle), Saumur (arrivée route de la Ronde).

Art. 4. Les changements de machine sont autorisés, les entraîneurs permis.

Art. 5. Un enjeu existe entre les coureurs: le montant en sera déposé, avant le départ, entre les mains d'un tiers qui sera nommé juge à l'arrivée du match.

Art. 6. Le résultat sera communiqué à la publicité.

Saumur, 29 août 1892.

Signé: LA PÉDALE.

RECTIFICATIONS

M. de Saint-Simon, élève-officier à l'École de cavalerie, appartient au 25^e dragons et non au 26^e, comme on l'a indiqué par erreur dans notre classement de sortie.

En racontant les actes de dévouement et de sauvetage accomplis par le jeune Georges Audren, nous avons dit que ce courageux jeune soldat était cavalier au 7^e hussards. Nous avons été mal renseignés. Audren appartient au 66^e régiment d'infanterie.

(Messager, de Tours.)

VŒUX DES CONSEILS GÉNÉRAUX

Le Conseil général d'Indre-et-Loire, dont fait partie maintenant M. Wilson, a adopté un

vœu tendant à interdire toute fonction civile ou militaire à tout citoyen qui n'aura pas passé au moins deux années dans les établissements d'enseignement de l'Etat.

Les Pochon et Cocula ne manquent point au Conseil général d'Indre-et-Loire.

Disons toutefois que M. Drake del Castillo, un républicain d'origine, a eu le courage de voter contre le vœu Pochon et Cocula, après l'avoir éloquemment combattu.

Le Conseil général de la Loire-Inférieure, dont la majorité est, comme on sait, conservatrice, a voté 1,200 fr. pour les illuminations en prévision du voyage du Président de la République à Nantes.

Il a rejeté le crédit pour les illuminations du 14 juillet.

Le Conseil général de la Mayenne possède une majorité républicaine.

Il vient cependant d'émettre un vœu aux termes duquel l'administration est invitée à prendre l'avis des Conseils municipaux avant de laïciser les écoles de filles des communes.

C'est pour donner satisfaction aux populations, dit le promoteur du vœu, que cette décision doit être prise.

Evidemment, les populations veulent conserver les congréganistes. Si le Conseil général parle des écoles de filles, c'est que les Frères, dans ce département, n'ont possédé de tout temps que deux ou trois écoles dont le personnel enseignant respecte assez les convictions de chacun pour donner satisfaction à tous.

Nous enregistrons avec plaisir le vote du Conseil général de la Mayenne. Quoique républicains, les membres de cette assemblée départementale sont des libéraux.

ANGERS. — Départ du 135^e. — C'est ce matin, de très bonne heure, que le 135^e régiment d'infanterie a dû quitter Angers pour se rendre aux grandes manœuvres.

Il a pris la route des Ponts-de-Cé afin de se rendre à Brissac, la première étape.

M. Charles Bodet. — Nous apprenons la mort de M. Charles Bodet, contrôleur en chef du Grand-Théâtre, président de la Société typographique et du Dispensaire des Sociétés de secours mutuels d'Angers.

C'est un ancien compositeur du *Journal de Maine-et-Loire*.

M. Charles Bodet est décédé samedi, dans son domicile, rue Plantagenet, après une longue et douloureuse maladie.

Dans toutes les fonctions qu'il a occupées, M. Bodet s'était attiré l'amitié et l'estime de tous. A Saumur, pendant plusieurs saisons, il avait su se concilier des sympathies comme contrôleur du théâtre.

Les obsèques du défunt ont eu lieu hier, à 4 heures, en l'église Saint-Maurice.

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

Il y eut encore quelques minutes de silence: madame Granval pensait à la fille de son frère en contemplant douloureusement le lévrier de son fils.

— Ma sollicitude pour le bonheur de votre femme ne vous étonnera pas, Léonce, quand vous saurez que c'est ma mère que je vous destine.

— Ah! c'est Léonore que vous voulez me faire épouser! J'en suis bien aise, dit Léonce en sortant de son apathie, car je n'aurai pas besoin de me gêner avec elle. Aime-t-elle toujours les oiseaux? Elle avait une bien jolie volière autrefois. Je me souviens qu'un jour j'y ai enfermé un chat: c'était bien amusant.

— Ce sont des tours d'écolier qu'il faut oublier. Votre cousine n'est plus une enfant; c'est une personne sérieuse, instruite, qui désirera que son mari ait des habitudes graves

comme les siennes. Si elle s'aperçoit que vous n'êtes pas changé, elle ne voudra peut-être pas vous épouser.

— Eh bien! je resterai garçon: j'aime autant cela; ou bien vous me cherchez une autre femme.

— J'ai envoyé ce matin un exprès à votre oncle pour lui annoncer votre arrivée et lui dire que nous irions dîner aujourd'hui à Courville.

— Très-bien, ma mère. Maintenant, si vous n'avez plus rien à me dire, je vais faire un tour dans le parc. Savez-vous s'il y a beaucoup d'élèves dans la faisanderie?

— J'ai pensé à tous vos plaisirs, mon fils, et j'espère que vous serez satisfait. Mais ne vous éloignez pas trop: l'heure du déjeuner approche.

Léonce était déjà debout. Il sortit suivi de Snop dont le corps paraissait endolori.

A peine eut-il refermé la porte, que madame Granval, libre de laisser éclater sa douleur, se mit à fondre en larmes. La réalité surpassait toutes ses craintes.

« Ce n'est plus un enfant, s'écria-t-elle avec amertume, et ce ne sera jamais un homme! Il est ingrat, égoïste, oppresseur et faible à la

fois! Sa soumission n'est que de l'indifférence, sa douceur que de l'apathie! Il ne hat rien, n'aime rien, ne désire rien! Nous irons à Courville, puisque j'ai annoncé notre visite à mon frère; mais ce sera pour lui dire que ce mariage est impossible, qu'il serait criminel! S'il s'agissait d'une étrangère, j'hésiterais à y consentir; il s'agit de ma nièce, je dois, je veux l'empêcher. Oh! pourquoi l'ai-je éloigné de moi pendant des années? Si nous ne nous étions pas séparés, ma tendresse lui aurait enseigné l'affection, son cœur se serait animé à la chaleur du mien! Ce n'est pas le sommeil de son intelligence qui me désespère, c'est la torpeur de son âme qui n'a pas même un écho pour les prières qu'on lui fait entendre! Malheureuse mère! malheureux enfant! et j'étais si joyeuse quand je l'attendais! »

Madame Granval resta plongée dans ces douloureuses pensées, jusqu'au moment où l'on vint lui dire que le déjeuner était servi. Alors elle essaya de rendre un peu de sérénité à son regard et un peu de calme à sa physionomie, dont l'altération aurait accusé son fils, puis elle descendit lentement à la salle à manger.

Elle y trouva Suzanne et M. Verne, qui cau-

saient, debout dans l'embrasure d'une fenêtre. Léonce n'était pas encore rentré.

Madame Granval avait le sourire sur les lèvres, et cependant mademoiselle d'Estouville, au lieu de lui baiser respectueusement la main, comme elle avait l'habitude de le faire matin et soir, se jeta à son cou, après l'avoir interrogée du regard.

La baronne ne se méprit pas sur la signification de ce témoignage inusité de tendresse, et elle y vit une nouvelle preuve de l'irréparable étendue de son malheur, qui était si complet qu'elle ne fut pas humiliée de le savoir compris.

Elle reçut donc avec une tendre émotion les caresses de Suzanne; puis elle s'approcha de M. Verne, et elle lui dit affectueusement:

— Vous allez nous quitter aujourd'hui, monsieur, et je crains bien de ne pouvoir vous dire à quel point je suis reconnaissante du dévouement que vous avez montré à mon fils. Je viens de passer quelques instants avec lui, et ce n'est que depuis lors que j'ai bien apprécié le service immense que vous m'avez rendu. J'espère, continua-t-elle d'une voix défaillante, que Léonce le comprend comme moi; mais vous savez qu'il est peu démonstratif, quoiqu'il

L'ÉPIDÉMIE DE POITIERS

28 août.

La même incertitude règne toujours dans les hautes sphères militaires à propos des manœuvres des 9^e et 12^e corps. On étudie, on discute, on tergiverse, et l'on ne se résout pas à prendre une décision.

Mais, pendant qu'on piétine ainsi sur place, l'épidémie de dysenterie fait des progrès qui rendent, de jour en jour, la solution plus difficile.

Jendi a été tenue une grande conférence, à l'hôtel du quartier général du 9^e corps, à Tours. Le général de Cools la présidait; le général de Launay était venu de Limoges, accompagné de son chef d'état-major et du directeur du service de santé du 12^e corps; le général Villain était, bien entendu, assisté des mêmes autorités; enfin, le chef de la 7^e direction, M. Dujardin-Baumetz, en personne, avait été envoyé par le Ministre pour le représenter et lui rendre compte.

Les délibérations et les décisions de ce haut aréopage ont été entourées d'un profond secret que nous n'avons pas la prétention de pénétrer.

Vendredi, en quittant Tours, M. Dujardin-Baumetz est allé à Poitiers pour se rendre compte par lui-même de l'étendue du mal. Nous croyons savoir que son impression n'a pas été favorable. Si le nombre des entrées à l'hôpital est à peu près stationnaire, l'épidémie offre ce caractère fâcheux de se généraliser.

Quand elle était localisée, au début, dans un quartier, on pouvait espérer en venir à bout par une sorte de quarantaine sévère. Maintenant qu'elle a gagné du terrain un peu partout, les dangers de contagion se trouvent augmentés pour les troupes qui viendraient à séjourner à Poitiers pendant les manœuvres. Aussi devient-il indispensable de modifier le projet de débarquement dans cette ville de la division mixte fournie par le 5^e corps.

Le voyage du chef de la 7^e direction aura sans doute pour effet de dissiper les indécisions du Ministre. Il importe de prendre enfin un parti sous peine de compromettre soit le succès des manœuvres, soit l'état sanitaire des deux corps d'armée qui vont se trouver en contact pendant huit jours dans des conditions hygiéniques fort médiocres.

Il n'est pas du pouvoir de M. de Freycinet de meure de l'eau dans les ruisseaux taris et les mares desséchées des hauts plateaux où l'on va manœuvrer. Mais il lui est facile d'empêcher que des germes morbides (dysentériques et peut-être cholériques) soient apportés dans cette agglomération de troupes. Ils y trouveraient un terrain éminemment propice à leur développement, et les conséquences terribles qu'on peut craindre engageraient lourdement la responsabilité de ceux qui n'au-

soit bon. Sa reconnaissance s'en est remis à celle de sa mère, sans doute pour qu'elle fût plus complète, et qu'il vous fût moins facile d'en refuser les témoignages. Ils vous parviendront dans votre famille, monsieur; mais je vous demande en grâce de ne les considérer que comme une bien faible preuve de l'affection que je vous dois et que je vous porte.

M. Verne répondit en homme profondément touché et parfaitement délicat, c'est-à-dire qu'il ne se crut pas plus obligé de dissimuler sa gratitude que de dévoiler l'insuffisance de ses soins. Il parla de Léonce comme d'un ami qu'il aurait obligé avec bonheur et dont il se séparait avec regret. En ce moment, Léonce entra. Snap n'était plus avec lui.

— Ah! vous voilà encore, Verne! je vous croyais parti. Si je vous avais su ici, je vous aurais emmené voir ma faisanderie.

Il n'y avait rien à répondre à de telles paroles, et tout le monde garda le silence pendant qu'on se mettait à table.

— Qu'avez-vous fait de votre beau chien, mon fils? demanda madame Granval, qui voulait à tout prix empêcher Léonce de laisser voir son indifférence pour l'homme qui s'était dévoué à lui pendant cinq ans.

raient pas su prendre en temps voulu les déterminations commandées par la prévoyance et l'hygiène.

DERNIÈRES NOUVELLES

Les manœuvres auront lieu

Il a été décidé, hier, par M. de Freycinet et les généraux ses conseils que rien ne serait changé au programme déjà connu des grandes manœuvres.

L'état sanitaire des 9^e et 12^e régions a été, en effet, reconnu satisfaisant; l'épidémie de Poitiers est en décroissance et, d'autre part, les pluies récentes assurent d'une manière complète l'alimentation en eau des régions où les manœuvres doivent avoir lieu.

Le général Villain quittera Tours samedi prochain avec son escorte, pour se rendre au point de concentration des grandes manœuvres.

M. CARNOT DANS LA VIENNE

Nous avons dit que M. Carnot avait promis de visiter les villes de Montmorillon, Poitiers et Châtellerauld.

Voici quel serait le programme général du voyage présidentiel :

14 septembre : arrivée de M. de Freycinet, ministre de la guerre, à Montmorillon.

15 septembre (soir) : arrivée à Poitiers de M. Carnot. Pas de réception. Le Président passera la nuit du 15 au 16 à la préfecture de Poitiers.

16 septembre (matin) : départ pour Montmorillon. Après la revue, grand déjeuner offert par le Président à tous les officiers généraux français et aux officiers étrangers.

Entrée officielle à Poitiers, vers 4 heures du soir. — Réception.

Le soir, banquet à l'Hôtel-de-Ville.

17 septembre : dans la matinée, visite par M. Carnot des établissements publics.

Déjeuner à la préfecture. Aussitôt après, départ pour Châtellerauld, où le Président restera environ 2 heures.

Départ de Châtellerauld vers 4 heures.

TRISTE ACCIDENT A LA ROCHELLE

Le lieutenant-colonel Leroy, du 123^e, s'est tué accidentellement en désarmant son revolver.

Le colonel était occupé à faire ses cantines; il avait sur sa table ses cartes et divers objets destinés à être placés dans ses cantines en vue des grandes manœuvres; tout était en ordre parfait; cinq balles de revolver étaient régulièrement alignées sur le bureau.

En examinant la blessure, on a reconstitué ainsi la scène qui a dû se produire :

Après avoir enlevé les cinq premières balles, M. Leroy a sans doute trouvé une résistance pour enlever la sixième, alors il aura fixé l'œil à l'extrémité du canon du revolver, et sa main aura touché la détente par mégarde; en effet,

— Mon chien? il se sèche au soleil sur la grande pelouse, car je lui ai fait prendre un bain dans le réservoir du potager. Les lévriers courent bien et nagent mal; eh bien! je ne veux pas que Snap galope, mais cela m'amuse qu'il barbotte... il a eu bien peur.

— Que lui ferez-vous faire quand il saura nager? reprit madame Granval.

— Oh! je ne sais pas; je le donnerai peut-être, car si je n'ai plus rien à lui apprendre, il m'ennuiera à la mort... Mais, j'y pense! je ferai comme pour Verne, je le renverrai dans sa famille.

A cette comparaison brutale, madame Granval ne put se contenir plus longtemps. Ses yeux se remplirent de larmes, et ce fut d'une voix étouffée par la douleur et l'indignation qu'elle dit à son fils, qui riait de sa plaisanterie :

— Léonce, vous n'avez pas d'âme, et vous me ferez mourir de honte et de désespoir!

— Qu'ai-je donc fait de si mal? murmura le pauvre jeune homme avec une expression vague, qui prouvait qu'il n'avait pas la moindre idée de son inconvenance. Verne, si je vous ai fâché, il faut me pardonner; vous savez bien que je ne suis pas méchant.

la balle est entrée dans l'œil et elle est ressortie par le côté, après avoir traversé le crâne. M. Leroy est tombé foudroyé.

L'idée du suicide doit être absolument écartée, dit-on à La Rochelle.

M. François-Jules Leroy était né à Poitiers, le 4 février 1830. Il avait donc 62 ans.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 28 août. — Suzanne-Maria-Bernadette Broné, rue des Capucins.

DÉCÈS

Le 29 août. — Albert-Auguste Bigot, 24 jours, rue Notre-Dame.

FAITS DIVERS

MUGISSEMENTS DE BŒUFS

A l'occasion des fêtes de l'Assomption, la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest avait, comme on le sait, organisé des trains de plaisir pour Le Havre. En trois jours, cette Compagnie a transporté plus de cinquante mille voyageurs. C'est dire que tout le matériel de la voie était employé. Aussi se vit-elle obligée pour transporter les voyageurs se rendant du Havre à Montivilliers d'employer trois des wagons dits « aménagés ». Ce sont des wagons à bestiaux dans lesquels on place des banquettes et qui peuvent servir en cas de mobilisation.

Les voyageurs, peu flattés des voitures dans lesquelles on les avait placés, crurent devoir témoigner leur mécontentement en imitant le cri des bestiaux dont ils occupaient les wagons. Ceux qui avaient commencé par se fâcher firent bientôt comme leurs compagnons et tous les voyageurs criaient à tout bout de champ et à tous propos : « Meu!... Meu!... » et les rires d'éclater!

Un employé venait-il demander un billet pour le contrôler que tous les voyageurs à la fois répondaient en criant : « Meu!... Meu!... »

Le chef de gare de Montivilliers, que ces mugissements avaient agacé, eut le mauvais esprit de se fâcher et voulut faire taire les mugissements. Il demanda lui-même les billets à la porte de sortie; mais le premier voyageur qui se présenta lui répondit : « Meu!... Meu!... » Puis jugeant, en sa qualité d'animal, qu'il ne pouvait sortir par la porte des voyageurs, il se précipita vers la cour des marchandises, où tous les autres voyageurs le suivent en criant : « Meu!... Meu!... »

La colère du chef de gare est à son paroxysme, il veut verbaliser; il appréhende un voyageur au collet et lui demande ses noms. « Meu!... Meu!... » répond ce dernier. Les assistants voyant un des leurs aux prises avec ce fonctionnaire se précipitent sur celui-ci,

Vous savez bien que je ne suis pas méchant, était l'excuse ordinaire de Léonce, lorsqu'on lui faisait toucher du doigt un de ses torts.

— Je le sais, je le sais, mon ami, répondit M. Verne avec la plus touchante indulgence. Je sais même que vous êtes bon, car j'en ai eu la preuve plus d'une fois.

Après cet incident, le déjeuner s'écoula d'une manière assez paisible, grâce à Suzanne qui soutint à elle seule la conversation.

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 28 Août 1892

Versements de 86 déposants (18 nouveaux), 32,358 fr. ».

Remboursements, 29,702 fr. 19.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

BOURSE DE PARIS

Du 29 Août 1892

3 0/0	99 90
3 0/0 amortissable	99 97
4 1/2	105 40

l'écartent à coups de tête et finissent par pouvoir sortir de la gare par la porte réservée aux bestiaux.

AVIS IMPORTANT

L'Administration des Magasins Généraux du Tissue nous prie d'informer nos lecteurs que pour satisfaire à un grand nombre de demandes qui lui ont été adressées, elle a obtenu une prolongation de vente de cinq jours.

La vente des Toiles, Tapis et Tissus nouveaux continuera donc du *mardi au samedi soir 3 septembre*.

Toutes les marchandises ont été baissées de prix et des rabais énormes ont été faits sur toutes les *fins de pièces et coupons*.

La clôture de la vente est irrévocablement fixée à samedi soir 3 septembre.

Aux MAGASINS GÉNÉRAUX DU TISSU, rue d'Orléans, 18 et 20 (ancienne maison Mexme frères).

Dernières Nouvelles

On annonce qu'un déraillement se serait produit ce matin sur la ligne de l'Etat, près la gare de Saint-Cyr-en-Bourg.

A demain les détails.

UNE ŒUVRE CONSIDÉRABLE

Dictionnaire biographique de Maine-et-Loire

Nous apprenons que M. HENRI JOUVE, Imprimeur-Éditeur, 15, rue Racine, à Paris, a commencé la publication d'une œuvre appelée à un grand retentissement.

Il s'agit d'un dictionnaire spécial pour chaque département, comprenant la liste et les biographies des **Notabilités** départementales dans les Lettres, les Sciences et les Arts, dans la Politique, la Magistrature, l'Enseignement, l'Armée, la Noblesse, le Haut-Clergé, dans la grande Industrie, le grand Commerce, l'Agriculture, la Finance, etc.

Comme on le voit, c'est une œuvre considérable, véritable monument élevé à la gloire des hommes — de tous les partis et de toutes les classes — qui, par leur travail, leur intelligence ou leur dévouement, se sont distingués ou ont illustré leur pays à différents titres.

Demander une circulaire explicative à M. JOUVE, 15, rue Racine, à Paris. Il n'y a absolument rien à payer.

Les circulaires contiennent des spécimens de biographie et des détails permettant de juger le caractère de cette œuvre autour de laquelle se groupent déjà toutes les sympathies. De très jolies photographies des hommes les plus en vue de chaque département illustreront chaque volume.

Le *Dictionnaire de la Seine-Inférieure*, qui vient de paraître, contient 1,300 biographies et 50 photographies.

Ce livre très précieux a obtenu un vif succès.

Prix relié et franco... 7 fr.

Le *Dictionnaire de Maine-et-Loire* paraîtra bientôt. Envoyer de suite les notices à M. JOUVE. — On demande des collaborateurs.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 1.50 le litre
Montpellier 43 — ... 1.75 —
Armagnac 50 — ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE Château des RÉAUX
(Indre-et-Loire)
A 4 h. de Paris STYLE RENAISSANCE
Avec parc, douves, prairies, vignes, et corps de ferme, contenance 20 hectares, tenant à la gare de Port-Boulet.
S'adresser à M^e THYRAUD, notaire à Songeons (Oise).

Etudes de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 8,
Et de M^e TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

SUR LICITATION
Aux enchères publiques
ENTRE MAJEURS
DE

DIVERS IMMOBILES

Consistant en :
Une MAISON d'habitation
Et DÉPENDANCES
JARDINS, TERRE ET VIGNE
Le tout situé commune des Verchers (arrondissement de Saumur).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 1892, à midi, en la salle de la Mairie de la commune des Verchers, par le ministère de M^e TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :
Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du trente juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré ;
Et aux requêtes, poursuites et diligences de :
Madame Marie Foulard, propriétaire, cultivatrice, veuve du sieur Antoine Chevalier, demeurant à Sanziers, commune du Puy-Notre-Dame, agissant en qualité d'héritière bénéficiaire du sieur André Foulard, son oncle, décédé en son domicile, commune des Verchers, le quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-onze, ayant M^e LOUIS ALBERT pour avoué ;

En présence de Madame Louise Robin, cultivatrice, veuve dudit sieur André Foulard, sus-nommé, demeurant ladite dame à Argenty, commune des Verchers, ayant aussi M^e LOUIS ALBERT pour avoué ;
Il sera procédé à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION

PREMIER LOT
1^o Une maison, située à Argenty, commune des Verchers, composée de : une chambre basse à cheminée, grenier au-dessus, cour commune au-devant ; puits également commun, une écurie, place à fumier à côté, joignant au nord Pichot, au midi la cour commune, au levant veuve Douet et au couchant Ledet ;
2^o Un petit jardin, sis au même lieu, cou tenant environ cinquante centiares, joignant au nord Ledet, au midi René Gaudin ;
3^o Une cave en roc, terrain au-dessus, un cellier, grange au-dessus, petit caveau servant d'écurie, communauté à la carrière et au puits, cour commune, passage également commun pour descendre dans les caves, cellier, toit et place à fumier, petit jardin contenant soixante-six centiares et s'exploitant par une cour commune ; le tout situé aussi à Argenty et joignant au levant un chemin, au midi Benesseau, au couchant la carrière commune, et au nord veuve Douet ;
4^o Un logement, situé à Argenty, composé de : une chambre basse à cheminée, grenier au-dessus, petite cour au-devant, petit toit à côté, deux caves servant l'une de cellier et l'autre de servitude, pressoir, le tout se tenant et joignant au nord la route, au levant une carrière commune, au couchant Pichot, et au midi veuve Douet ;
5^o Un petit jardin, au même endroit, contenant environ un are, joignant au levant veuve Douet, au couchant Chevalier, et au midi Chaussépied.
Mise à prix 800 fr.

DEUXIÈME LOT

Un morceau de vigne, sis au Clos-Oiré, même commune, contenant trois ares soixante centiares, joignant au levant Teller, au couchant Panneau, au nord Gaultier et au midi Benoist.
Mise à prix 20 fr.

TROISIÈME LOT

Un morceau de vigne, situé à la Cérisaie, même commune, contenant six ares soixante centiares, joignant au levant Douet, du Puy-Notre-Dame, au couchant Maitreau, et au nord un sentier.
Mise à prix 50 fr.

QUATRIÈME LOT

1^o Un morceau de vigne, sis aux Ruettes, même commune, contenant un are quarante-sept centiares, joignant au levant Dallencom, au couchant Benoist, et au midi un chemin ;
2^o Un morceau de terre, planté en acacias,

sis au lieu dit la Masse, même commune, contenant deux ares vingt centiares, joignant au levant Linard, au couchant Gauthier, d'Argenty.
Mise à prix 20 fr.

Total des mises à prix : 890 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e Louis ALBERT, avoué poursuivant la vente ;
Soit à M^e TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine, réacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par moi avoué-licencié sous-signé.
Saumur, le vingt-neuf août mil huit cent quatre-vingt-douze.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le trente août mil huit cent quatre-vingt-douze, 1^o, 2^o, 3^o.
Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

UN CHALET

Avec Jardin et Vigne

Le tout entouré de murs, d'une contenance de 35 ares, situé à Bagneux, rue des Pauvres, dépendant de la succession de M. DES-HAYES.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

A CÉDER DE SUITE

POUR CAUSE DE DÉCÈS

FONDS bien achalandé de **Marchanderie, Tailanderie et Serrurerie**, avec matériel et outillage en bon état, exploité à Dam-pierre.

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893

Occupée par le Magasin de Lin-gerie de M^e TAILLARD.

S'adresser à M^e DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

A LOUER

APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien arboré

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

GUERISON
Certaine et Médicale
des Maladies les plus rebelles
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ,
PSEORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,
HERPÈS, LUPUS, etc.
KEMF DES
PLAIES et ULCÈRES VARIOLEUX
guérissent comme incurables
par les Médecins les plus célèbres
Le traitement de dérange nul-
lement du travail, il est à la
portée des plus pauvres, et, dès le deuxième
jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEBERMAND, Médecin-Spécialiste
Ancien Attaché des Hôpitaux Militaires
à MELUN (Seine-et-Marne). L'essai, gratuit par Correspondance.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Rue de Bordeaux, 45,

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'École de cavalerie.

Avec beau Jardin bien arboré et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un Dictionnaire

DE LITTÉRATURE

4 Volumes et un supplément reliés

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN PONEY

Seul ou attelé

S'adresser au bureau du journal.

BAINS DE MER

Plage de St-Gilles-sur-Vie

(Vendée)

PLUSIEURS CHALETS MEUBLÉS

A Louer de 100 à 500 fr.

par mois.

S'adresser au bureau du journal, ou à M. BODIN, propriétaire à Thouars (Deux-Sèvres).

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER



SOCIÉTÉ

DES HUILES D'OLIVE DE NICE

Extrait de l'article 2 des statuts :
« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPÔT :

Maison **IMBERT Fils**
Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE D'OLIVE Vierge extra

DE NICE

Le fûton 2 fr. 80 Le 1/2 fûton 1 fr. 50
Verres repris à 30 centimes Verres repris à 20 centimes

En Bonbonnes en verre garnies d'Osier

En bonbonne de 3 kilog. le demi-kilog. 1 fr. 20
— de 5 kilog. — 1 fr. 10
— de 10 kilog. — 1 fr.

MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES

Les emballages sont repris aux prix facturés



Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais, se feront toutes essentiellement au COMPTANT.

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par **DAVEAU**, Doreur
Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17
SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — **OBJETS D'ART.**

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

L'atelier de Dorure étant seul conservé et agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin le plus grands travaux en ce genre.

Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai ne devant pas excéder deux jours.